

## Devenez Membre en congé temporaire

Le Ritma permet aux membres voulant prendre un congé prolongé en suspendant son abonnement pour une durée minimale de 3 mois. Cela permet donc aux membres souhaitant cesser leur pratique pendant un certain temps de conserver certains privilèges, sans payer sa cotisation complètement. Le coût de l'adhésion d'un membre en congé temporaire est de 40.00 \$ plus taxes (45.99\$). Par la suite, lorsque le membre sera prêt à réactiver son adhésion, il lui faudra payer la cotisation annuelle habituelle.

Le statut de membre en congé temporaire vous permet :

- De garder votre numéro de membre;
- De conserver votre statut au sein de l'Association;
- D'accéder à la section Membre de notre site internet;
- De recevoir nos infolettres;
- De réactiver votre adhésion en tout temps en payant votre cotisation annuelle habituelle.

Le membre en congé temporaire **ne pourra plus** :

- **Émettre de reçus;**
- Acheter de nouveaux livrets de reçus;
- Être reconnu par les assurances durant la durée du congé temporaire.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter au 450-227-5888 ou au [ritma@ritma.ca](mailto:ritma@ritma.ca).